

LES PARTIS POLITIQUES ET LE TRAVAIL DES FEMMES

C'est la semaine prochaine que se tiendra à Clermont-Ferrand le Congrès radical. Alors que les événements pouvaient donner à penser que ce Congrès extraordinaire serait surtout un congrès doctrinal nous avons eu la surprise de relever il y a trois semaines, dans le rapport économique présenté par M. Emile Roche, le paragraphe suivant inclus dans la lutte contre le chômage :

TRAVAIL DES FEMMES

4^e remède. — *Interdiction de travailler aux femmes mariées dont le mari gagne un minimum à fixer.*

Autant nous concluons à l'égalité absolue entre l'homme et la femme dans le droit au travail et à salaire égal — ce qui n'est, hélas, que rarement appliqué — autant nous croyons utile ne serait-ce que dans l'intérêt des femmes seules ou pauvres, cette interdiction de travailler faite à la femme mariée dont le mari a des ressources suffisantes pour lui assurer une vie digne.

Nous nous sommes mises alors immédiatement en rapport avec M. E. Roche, auquel nous avons pu fournir une documentation si convaincante qu'il se rallia à notre thèse et décida d'écrire au secrétaire général du Parti radical la lettre que voici :

Paris, le 18 avril 1934.

Monsieur le Secrétaire général,

Dans la partie du rapport qui est soumis à votre Bureau se trouve un paragraphe relatif au travail des femmes, qui propose l'interdiction de travailler aux femmes mariées dont le mari gagne un minimum à fixer.

Il m'a été signalé que cette question est venue en discussion devant nombre de groupements et notamment devant l'Union Fédérale des Employés au cours de l'année 1933, devant le Congrès International des Travailleuses les 28 et 29 juillet 1933, à la C.G.T. et au Bureau International du Travail à diverses reprises.

De la lecture de tous les documents qui m'ont été remis sur ces diverses manifestations, il ressort que les associations organisées de femmes, comme aussi les partis politiques et les milieux syndicalistes s'en tiennent strictement au droit pour la femme, qu'elle que soit sa situation légale et de fortune, de gagner sa vie par un travail, au même titre que l'homme.

Je me rallie à cette thèse pour éviter qu'il y ait une opposition, non pas à mon texte, mais à une proposition qui ayant déjà été faite ailleurs a été partout combattue. Si l'on devait envisager un retrait des femmes du travail à l'usine ou à l'atelier, c'est vers l'accord d'allocations familiales qu'il faudrait se diriger, de telle manière que la femme soit mise en mesure de rester à son foyer et laisse ainsi aux hommes le plus grand nombre de places rendues ainsi vacantes.

Je vous saurais gré dans le commentaire que vous pourrez faire de mon plan de donner lecture de la présente lettre.

Je vous prie de trouver ici, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signé :

EMILE ROCHE

Nous avons eu la satisfaction d'apprendre que le Bureau du Parti radical s'était rallié lui-même à l'opinion de M. Emile Roche et que nous obtenons ainsi satisfaction.

Espérons pourtant que les femmes radicales présentes au Congrès surveilleront de très près les séances pour éviter toute nouvelle proposition pouvant porter atteinte aux droits économiques des femmes.

C. B.

. 1934-05-05
n° 1107.